



**COMMUNE DE PALLUAU**  
**CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2016 – 20H00**  
**PROCÈS VERBAL**

**Présents :** MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Pascal AVRIT - Guillaume BUTEAU - Bruno MARTEAU – Cédric IDIER - Pascal TRETON - MMES Marcelle BARRETEAU – Eléna BOULIAU  
 Jocelyne PORTRAT

**Pouvoirs :** Monique DIERCKENS pour Marcelle BARRETEAU – Muriel BROCHARD pour Patrick GINEAU

**Excusée :** Emilie JULLIEN **Secrétaire de séance :** Guillaume BUTEAU

**Convocations envoyées le 17/08/2016      PV publié le 30/08/2016      Présents 10 - Votants 12**

---

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

1. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL
2. RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL AVEC LOCAPOSTE AU 31 DÉCEMBRE 2016
3. SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) – AUTORISATION SUR LA DIVISION PAR DEUX DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS
4. SYNDICAT DE LA HAUTE VALLÉE DE LA VIE – RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »
5. VENDÉE EAU – RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
6. RESTAURATION DES ARCHIVES (REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DE 1908 À 1959)
7. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

**DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR**

Point n° 8 - Création de 2 contrats occasionnels

Point n° 9 – Liaison douce Le Quarteron II et chemin de la Navette

Point n° 10 – TOTEM Pôle Médical – prise en charge par la commune

**DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PV DU 30 JUIN 2016**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 30 juin 2016.

**DÉLIBÉRATION N° 2 - RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL AVEC LOCAPOSTE AU 31 DECEMBRE 2016**

Locaposte (gestion immobilière de La Poste) est actuellement liée auprès de la commune de Palluau par un bail commercial de 9 ans pour un local commercial situé 6 rue du Moulin du Terrier.

Marcelle BARRETEAU fait savoir que la Communauté de Communes du Pays de Palluau va créer une maison des services dans ses locaux actuels. Une agence postale intercommunale nouvellement créée s'y installera dès le 8 décembre 2016. Ainsi, le bail entre la commune de Palluau et Locaposte n'a plus lieu d'être et doit être résilié au 31 décembre 2016. En raison de la résiliation anticipée du bail et à titre de compensation, Locaposte propose de verser à la commune de Palluau la somme de 715,64 € soit l'équivalent du loyer du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition et autorise le maire à signer l'acte de résiliation avec Locaposte.

**DÉLIBÉRATION N° 3 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) – AUTORISATION SUR LA DIVISION PAR DEUX DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS**

Monsieur le maire rappelle que plusieurs collectivités territoriales dont la commune de Palluau adhèrent à « l'Agence de Services aux Collectivités locales ». Cette société publique locale a pour objet l'accompagnement des collectivités notamment dans la réalisation d'opération d'aménagement et de

construction. Le conseil municipal doit se prononcer sur les modifications suivantes concernant les actions de l'Agence des Services aux Collectivités Locales de Vendée :

- division par deux de la valeur nominale des actions et corrélativement de la multiplication par deux du nombre d'actions, le montant du capital restant inchangé
- l'échange de deux actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros contre une action ancienne d'une valeur nominale de cinq cent euros,
- la modification des statuts, conformément aux modalités comme indiquée ci dessus.

Le conseil municipal approuve et autorise le maire à voter en faveur des modifications listées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SPL.

**DÉLIBÉRATION N° 4 – SYNDICAT DE LA HAUTE VALLEE DE LA VIE – RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver :

- la restitution de la compétence « entretien et restauration des rivières et zones humides au 31 décembre 2016 par le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie à la Communauté de Communes du Pays de Palluau. La communauté de communes de Palluau se retirera du Syndicat au 31 décembre 2016.
- les statuts modifiés du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie.

**DÉLIBÉRATION N° 5 – VENDÉE EAU – RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Le conseil municipal adopte le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif tel qu'il lui est présenté.

**DÉLIBÉRATION N° 6 – RESTAURATION DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DE 1908 À 1959**

A l'occasion de l'emprunt et de la numérisation de nos registres communaux, les Archives Départementales de Vendée ont pu constater que certains d'entre eux sont en mauvais état et nécessitent une restauration. La restauration des registres des délibérations de 1908 à 1959 a fait l'objet d'un devis auprès de l'Atelier Benoist Claude pour un montant total de 3 260,99 €.

Après délibération, le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental soit 30% du montant total HT des devis. Il propose également de répartir la restauration des archives sur deux programmes :

- Programme 1 en 2016 : registres de 1908 à 1928 soit 1 714,48 €
- Programme 2 en 2017 : registres de 1929 à 1959 soit 1 546,51 €

**DÉLIBÉRATION N° 7 – DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

**LOUAGE - BAUX**

N°	OBJET	Tiers
2016/L/2	Habitation 6 bis rue du Moulin du Terrier	Freddy MAGAUD

**FINANCES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

N°	OBJET	DETAIL	IMPUTATION	MONTANT
2016/F/4	Virement de crédits	tables salle polyvalente	2184	2 103 €

**CIMETIERE - CONCESSIONS**

N°	OBJET	DURÉE	MONTANT
2016/C/2	Concession B20	30 ans	110 €
2016/C/3	Concession B34	30 ans	110 €

### DÉLIBÉRATION N° 8 – CRÉATION DE 2 CONTRATS SAISONNIER - OCCASIONNEL

Le conseil municipal, considérant que la commune ne dispose pas de personnel de remplacement suffisant pour assurer un accroissement temporaire d'activité, décide de créer 2 contrats occasionnels :

- ↳ motif du recours à un agent contractuel : article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 accroissement temporaire d'activité
- ↳ durée du contrat : 12 mois maximum
- ↳ nature des fonctions : selon les besoins ponctuels
- ↳ niveau de recrutement : agent technique, agent administratif
- ↳ niveau de rémunération : dans la limite du dernier échelon de chaque grade des agents statutaires de la collectivité.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les contrats de recrutement correspondants.

### DÉLIBÉRATION N° 9 – LIAISON DOUCE QUARTERON II ET CHEMIN DE LA NAVETTE

Elena BOULIAU présente au conseil municipal les devis reçus pour les travaux de liaison douce entre le lotissement du Quarteron II et la rue de la Croix-Sorin ainsi qu'une mise en sécurité du chemin de la Navette. Des devis ont été demandés aux entreprises BODIN, SOCOVATP et COLAS.

Au vu des bordereaux de prix présentés, le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise COLAS mieux disante pour un montant total H.T de 35 560,67 €. Précise que les crédits sont inscrits au budget 2016.

### DÉLIBÉRATION N° 10 – TOTEM PÔLE MÉDICAL – PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, Solenne GARNIER, ostéopathe s'est installée dans le pôle médical de notre commune.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de prendre en charge les frais relatifs à l'apposition de la mention « Cabinet ostéopathe » sur le totem du pôle médical pour un montant de 165 € HT.

### DISCUSSIONS N'ENTRAINANT PAS DE DÉCISIONS

Marcelle BARRETEAU donne l'état des crédits engagés avec une représentation graphique dépenses/recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'un état des emprunts du budget principal et du budget assainissement.

-----

Marcelle BARRETEAU présente la nouvelle fiche de conduite de projet et composition du comité de pilotage. Cette fiche sera utilisée pour chaque futur projet communal.

-----

Le maire donne lecture du courrier de la sénatrice vendéenne Annick BILLON qui souhaite envoyer sa newsletter à l'ensemble du conseil municipal.

-----

Le maire informe le conseil municipal que Palluau n'a pas obtenu la subvention ruralité pour la construction de modulaires pour le groupe scolaire du Verger.

Par contre, deux opérations ont été retenues au titre de la DETR 2016 :

- Mur de cimetière : subvention de 8 550 €
- Restauration extérieure des façades sud et ouest de l'église saint Gilles : 108 000 €

Prochaines commissions : Urbanisme (parking de la caserne) à 9h00 le 2 septembre 2016

Finances – Associations à 19h00 le 6 septembre 2016

Prochaine réunion de conseil municipal : 30 septembre 2016 à 20h00

-----

Patrick GINEAU remet le flyer de Vélocéane 2016.

Séance levée à 21h40

Robert BOURASSEAU – président de séance

